



Réalisation de FDES de panneaux de particules

Les FDES de panneaux de particules devaient être mises à jour car elles arrivaient à échéance.

La mise à jour a consisté à :

- Tenir compte de la norme EN 15804 Amendement 2 et son complément national,
- Considérer des données actualisées et représentatives du secteur (obtenues grâce à une collecte de données portant sur 2024)
- Mettre à jour les méthodes et données génériques utilisés.

Après de nombreux échanges avec les vérificateurs et le programme INIES (les exigences du programme INIES s'étant grandement renforcées fin 2023), les FDES suivantes ont été publiées dans la base INIES :

Panneaux de particules P2 :

- Panneaux de particules de type P2 (panneaux pour agencements intérieurs utilisés en milieu sec) bruts, épaisseur jusqu'à 24mm, fabriqués par Armor panneaux, Swiss krono sas, CF2P, Kronospan.
- Panneaux de particules de type P2 (panneaux pour agencements intérieurs utilisés en milieu sec) ignifuges bruts, épaisseur jusqu'à 22mm, fabriqués par Armor panneaux, Kronospan.
- Panneaux de particules de type P2 (panneaux pour agencements intérieurs utilisés en milieu sec) surfacés mélaminés, épaisseur jusqu'à 25mm, fabriqués par Armor panneaux, Swiss krono sas, CF2P, Kronospan.

Panneaux de particules P3 :

- Panneaux de particules de type P3 (panneaux non travaillants utilisés en milieu humide) bruts, épaisseur jusqu'à 30mm, fabriqués par Armor panneaux, Swiss krono sas, CF2P, Kronospan, Seripanneaux.
- Panneaux de particules de type P3 (panneaux non travaillants utilisés en milieu humide) surfacés mélaminés, épaisseur jusqu'à 28mm, fabriqués par Swiss krono sas, Kronospan.

Panneaux de particules P4 :

- Panneaux de particules de type P4 (panneaux travaillants utilisés en milieu sec) bruts, épaisseur jusqu'à 30mm, fabriqués par Armor panneaux, Swiss krono sas, Kronospan, Seripanneaux.

Panneaux de particules P5 :

- Panneaux de particules de type P5 (panneaux travaillants utilisés en milieu humide) bruts, épaisseur jusqu'à 30mm, fabriqués par Armor panneaux, Swiss krono sas, CF2P, Kronospan, Seripanneaux.

Afin de répondre aux exigences de la norme et de représenter l'ensemble des produits fabriqués, les FDES ont été dupliquées en prenant comme valeur de référence l'épaisseur la plus élevée de la gamme.

Panneaux de particules P2 :

- Panneaux de particules de type P2 (panneaux pour agencements intérieurs utilisés en milieu sec) bruts, épaisseur jusqu'à 38mm, fabriqués par Armor panneaux, Swiss krono sas, CF2P, Kronospan.
- Panneaux de particules de type P2 (panneaux pour agencements intérieurs utilisés en milieu sec) ignifuges bruts, épaisseur jusqu'à 38mm, fabriqués par Armor panneaux, Kronospan.
- Panneaux de particules de type P2 (panneaux pour agencements intérieurs utilisés en milieu sec) surfacés mélaminés, épaisseur jusqu'à 38mm, fabriqués par Armor panneaux, Swiss krono sas, CF2P, Kronospan.

Panneaux de particules P3 :

- Panneaux de particules de type P3 (panneaux non travaillants utilisés en milieu humide) bruts, épaisseur jusqu'à 38mm, fabriqués par Armor panneaux, Swiss krono sas, CF2P, Kronospan, Seripanneaux.
- Panneaux de particules de type P3 (panneaux non travaillants utilisés en milieu humide) surfacés mélaminés, épaisseur jusqu'à 38mm, fabriqués par Swiss krono sas, Kronospan.

Panneaux de particules P4 :

- Panneaux de particules de type P4 (panneaux travaillants utilisés en milieu sec) bruts, épaisseur jusqu'à 38mm, fabriqués par Armor panneaux, Swiss krono sas, Kronospan, Seripanneaux.

Panneaux de particules P5 :

- Panneaux de particules de type P5 (panneaux travaillants utilisés en milieu humide) bruts, épaisseur jusqu'à 38mm, fabriqués par Armor panneaux, Swiss krono sas, CF2P, Kronospan, Seripanneaux.

Ainsi ce sont au total 14 FDES collectives, conformes à la norme NF EN 15804+A2 et à son complément national NF EN 15804+A2/CN et vérifiées selon le programme INIES (Décembre 2024) qui ont été publiées.

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

En conformité avec la norme NF EN 13004+A2
et son complément national NF EN 15804+A2/CN



PANNEAUX DE PARTICULES DE TYPE P2 (PANNEAUX POUR AGENCEMENTS
INTERIEURS UTILISÉS EN MILIEU SEC) BRUTS, ÉPAISSEUR JUSQU'À 28MM,
FABRIQUÉS PAR AMOR PANNEAUX, SWISSKRONO, CTZF, KRONOSPAN

TYPE DE FDES : FDES collective
N° D'ENREGISTREMENT INES : 302916X1071
PUBLICATION : OCT-20
VERSION : 1.1

Réalisation :



Avec le soutien de :



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

En conformité avec la norme NF EN 13004+A2
et son complément national NF EN 15804+A2/CN



PANNEAUX DE PARTICULES DE TYPE P5 (PANNEAUX NON TRAVAILLANTS,
UTILISÉS EN MILIEU HUMIDE) SURFACÉS MÉLAMINÉS, ÉPAISSEUR JUSQU'À
28MM, FABRIQUÉS PAR SWISSKRONO, KRONOSPAN

TYPE DE FDES : FDES collective
N° D'ENREGISTREMENT INES : 302916X1068
PUBLICATION : OCT-20
VERSION : 1.1

Réalisation :



Avec le soutien de :



Pour en savoir plus : www.codifab.fr

Réalisation :



Financé par :



REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr